

## Rapport du Président

Séance Publique du  
mardi 7 décembre 2010

### Service instructeur

Direction des Routes et des Transports  
Service Transports et Déplacements

3<sup>ème</sup> Commission  
N°CG-2010-4-3-9

### Service consulté

## TRANSPORTS SCOLAIRES - BUDGET PRIMITIF 2011

Résumé : *Le Budget Primitif 2011 pour les transports départementaux est de 30 920 000,60 € en fonctionnement et 400 000,00 € en investissement. Le rapport présente le détail de ce budget ainsi que les principales actions programmées pour 2011.*

### I. Fonctionnement

#### A) Dépenses de fonctionnement

Le budget primitif 2011 s'élève à un montant global de 30 920 000,00 € en hausse de 2,18 % par rapport au BP 2010 (+ 1,95 % si l'on prend en compte le fait que la compensation Tram Train fait l'objet d'une inscription équivalente en recette).

Libellé enveloppe	BP 2010	BP 2011
PRESTATION ASSISTANCE TECHNIQUE REVISION SCHEMA	0,00	140 000,00
ETUDES TRANSPORTS INTERURBAINS	57 400,00	35 000,00
MAINTENANCE POTEAUX D'ARRETS	20 000,00	80 000,00
ANNONCES ET INSERTIONS	5 000,00	8 000,00
PLAQUETTES CONSIGNES DE SECURITE	20 000,00	20 000,00
FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES	29 783 200,00	30 184 100,00
MISSION DE CONTROLE DES SERVICES	16 000,00	30 000,00
COTISATION GART	17 000,00	18 000,00
COMPENSATION TRAM TRAIN	0,00	70 000,00
SCHEMA TRANSPORTS COLLECTIFS	248 560,00	270 000,00
URTA : FORMATION - SECURITE	3 000,00	3 000,00
SUBVENTION ETUDE EURODISTRICT	31 440,00	6 900,00
ETUDE REGIONALE D'INTEGRATION	57 400,00	55 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 259 000,00</b>	<b>30 920 000,00</b>

❖ Le principal poste de dépenses : l'enveloppe « Frais de Transports de personnes »

Le principal poste de dépense est constitué par les « Frais de transports » (30 184 100,00 €) qui regroupent les interventions du Conseil Général pour les transports réguliers et scolaires :

- lignes régulières et services spéciaux de transports scolaires (24,31 M€)
- participations du Conseil Général aux transports urbains des agglomérations de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis (2,16 M€)
- abonnements scolaires SNCF (1,27 M€)
- aides individuelles pour le transport scolaire (2,43 M€)

Les lignes régulières interurbaines (46 lignes) et les services spéciaux de transports scolaires relèvent directement de la compétence départementale, le Conseil Général étant l'autorité organisatrice de ces transports. Ils mobilisent près de 80 % du budget global de fonctionnement.

Ces services sont gérés sous la forme de marchés publics de transports départementaux. Dans le cas des transports spéciaux scolaires, l'action du Conseil Général est renforcée par les organisateurs locaux délégués (communautés de communes, syndicats scolaires ...).

Il n'y a pas eu de modification importante ni de création de services en 2010. L'actualisation des tarifs s'est élevée à 2,47 % au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour l'année 2011, la principale actualité du réseau est l'arrivée à échéance des marchés de transports (lignes régulières et circuits scolaires) des arrondissements de Ribeauvillé et Colmar, soit un total de 54 marchés à renouveler.

Les orientations budgétaires ont été basées sur l'hypothèse d'une reconduction du réseau à niveau de dépense équivalent. Il y a toutefois un facteur d'incertitude avec la mise en œuvre progressive de l'accessibilité des transports départementaux pour les personnes à mobilité réduite. En fonction du scénario final qui sera retenu, la mise en accessibilité des lignes interurbaines aura trois types d'incidence sur les dépenses de fonctionnement :

- surcoût d'amortissement des autocars accessibles (élévateurs ou plancher bas),
- nécessité de renforcer les principales lignes en heure de pointe du fait de la perte de capacité en places assises de ce type de véhicules (6 à 7 places par autocars),
- recours à des services complémentaires par véhicules légers (services de substitution).

Enfin les évolutions futures du réseau donneront lieu à l'engagement en 2011 d'une révision du Schéma des transports. L'inscription d'un crédit de 140 000,00 € vous est proposée à cette fin pour le recours à une prestation d'assistance technique.

Voici quelques données statistiques sur l'évolution des transports scolaires dans le Haut-Rhin sur les trois années écoulées :

Evolution des dépenses « Frais de Transports » (années civiles 2007 à 2009)

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Lignes régulières routières	11 258 193,46	12 256 430,82	11 353 493,94
Services spéciaux et regroupements scolaires	10 434 281,99	10 613 209,80	11 654 473,00
Participation aux transports urbains	1 872 201,38	2 223 754,96	2 303 062,40
Elèves handicapés	1 348 145,54	1 716 745,30	1 841 698,28
Abonnements SNCF	1 163 950,86	1 163 701,65	1 086 031,02
Aides individuelles	340 824,82	325 859,37	372 497,55
<b>TOTAL</b>	<b>26 417 597,85</b>	<b>28 299 701,90</b>	<b>28 611 256,19</b>

Nombre d'élèves subventionnés

	<b>2007/2008</b>	<b>2008/2009</b>	<b>2009/2010</b>
Lignes régulières routières	9 925	10 143	10 034
Services spéciaux (lycées et collèges)	15 421	15 237	15 238
Regroupements scolaires intercommunaux	4 089	4 320	4 326
Elèves handicapés	335	416	434
Abonnements SNCF	3 401	3 448	3 530
Aides individuelles	683	616	673
<b>TOTAL</b>	<b>33 856</b>	<b>34 183</b>	<b>34 235</b>

❖ Participation du Conseil Général aux actions régionales de transports publics

Un crédit de 55 000,00 € vous est proposé pour notre participation aux actions initiées par la Région Alsace pour l'intermodalité des transports régionaux.

Ces actions se sont traduites en 2010 par

- la mise en service du site Vialsace, regroupant les horaires de l'ensemble des transports publics régionaux avec calculateur d'itinéraire,
- la commercialisation de deux produits supplémentaires de la gamme Alsa Plus : les tickets uniques Alsa Plus 24 heures et Alsa Plus Groupe Journée.

La principale dépense sur ce poste est la part du Haut-Rhin au fonctionnement du site Vialsace (système d'information multimodal) pour un montant prévisionnel de 45 000,00 € par an.

❖ Compensation tarifaire Tram Train

Cette nouvelle rubrique est issue de la signature par la Région, le Conseil Général du Haut-Rhin et M2A d'une convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intégrée multimodale sur la liaison Kruth – Thann – Mulhouse. Cette tarification unique sera applicable sur le Tram – Train, la SNCF et les lignes interurbaines (lignes 519 et 553).

Aux termes de cette convention, la Région et M2A s'engagent à compenser les pertes de recettes commerciales que cette tarification intégrée est susceptible d'induire pour les lignes interurbaines départementales. La compensation sera versée par la Région au Département à charge pour ce dernier de la reverser aux exploitants des lignes concernées. Elle est évaluée à 70 000,00 € pour 2011.

Elle donne lieu à une inscription en recettes d'un montant équivalent. Il s'agit donc d'une opération sans incidence sur le budget global du Conseil Général.

❖ Offre complémentaire locale « Schéma des Transports Collectifs »

Un crédit de 270 000,00 € est proposé pour l'intervention du Conseil Général en faveur des transports complémentaires locaux organisés par les Communautés de Communes.

Cette rubrique est issue du Schéma des transports collectifs départementaux voté par notre Assemblée en novembre 2000.

Les transports locaux organisés par les communautés de communes (transports à la demande, navettes régulières...) sont subventionnables par le Conseil Général au taux de 50 % de la couverture d'exploitation avec un plafond annuel de subvention de 3,19 € par habitant.

Deux nouveaux dossiers ont été ouverts en 2010, votés respectivement par la Communauté de Communes de la Vallée de la Largue et la Communauté de Communes de Hirsingue (transports à la demande dans les deux cas).

Pour 2011, deux ouvertures de dossiers sont programmées avec des opérations initiées par la Communauté de Communes de Thann et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Cette intervention fait l'objet d'une convention avec la communauté, donnant à celle-ci délégation de compétence pour l'organisation des services et précisant les modalités de participation du Conseil Général. Elle est par ailleurs intégrée aux contrats de territoire de vie.

B) Recettes de fonctionnement

<b>Libellé enveloppe</b>	<b>BP 2010</b>	<b>BP 2011</b>
RECETTES DIVERSES	8 000,00	8 000,00
COMPENSATION TARIFAIRE TRAM TRAIN	0 ,00	70 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 000,00</b>	<b>78 000,00</b>

Les recettes diverses correspondent aux reversements de la Région Alsace sur la vente des titres Alsa Plus utilisables sur le réseau départemental (Alsa Plus Job et Cars 68, Alsa Plus 24 heures ...) ainsi qu'aux frais de duplicata pour les cartes de transports scolaires.

La compensation tarifaire Tram Train est versée par la Région au Département à charge pour ce dernier de la reverser aux exploitants interurbains (cf ci-dessus).

## II. Investissement : aménagement des points d'arrêt

Libellé enveloppe	BP 2010	BP 2011
BILLETTEUSE LIGNES REGULIERES	30 000,00	0,00
MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRÊT	0,00	200 000,00
EQUIPEMENT SIGNALÉTIQUE POINTS D'ARRÊT	70 000,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>	<b>400 000,00</b>

La signalétique aux points d'arrêt des lignes interurbaines est un programme pris en compte par le Département depuis 2008. Il a conduit à la pose de 1170 poteaux portant l'identification de la ligne, de l'arrêt et du Conseil Général. Pour la poursuite de ce programme, trois marchés ont été attribués en septembre 2010 (marchés à bon de commande d'une durée maximum de quatre ans) :

- fourniture et pose de poteaux d'arrêt (Signaux Girod),
- fourniture et pose de cadres horaires (Rousseau),
- maintenance (Kangourou Est).

Un crédit de 200 000,00 € est proposé pour les fournitures et poses de poteaux et de cadres horaires pour 2011, dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000,00 € sur 4 ans ouverte en 2010.

Par ailleurs, le Schéma d'accessibilité des transports départementaux aux personnes à mobilité réduite conduira à l'engagement d'un programme de mise en conformité des points d'arrêt de ligne, en fonction des scénarios retenus. L'aménagement d'un arrêt est destiné à faciliter la montée et la descente du véhicule. Il doit prendre en compte des prescriptions relatives à la hauteur du quai et la largeur de l'espace public. Le coût d'un aménagement standard est estimé à 10 000,00 € HT par arrêt. Pour l'année 2011 un crédit de 200 000,00 € est proposé à cette fin.

En conclusion, il vous est proposé :

- ❖ d'inscrire un crédit de fonctionnement de 30 920 000,00 € au titre de la politique A09
- ❖ d'inscrire un crédit d'investissement de 200 000,00 € au titre de la politique A09, dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000,00 € sur 4 ans ouverte en 2010 pour l'équipement signalétique des points d'arrêt interurbains,
- ❖ d'inscrire un crédit d'investissement de 200 000,00 € au titre de la politique A09 pour la mise en accessibilité des points d'arrêt interurbains,
- ❖ d'inscrire une recette de fonctionnement de 78 000,00 € au titre des participations diverses aux transports départementaux,

- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER